

Novembre 2006



**NOTE DE CADRAGE EMPLOI
2005**

OBSERVATOIRE

EMPLOI

FORMATION

INTRODUCTION

Comme lors des éditions précédentes, cette publication offre un état des lieux de la situation de l'emploi dans la branche des centres sociaux, des établissements d'accueil petite enfance, et des associations de développement social local.

Cette étude est le résultat de l'analyse des bases de données d'Habitat Formation et du SNAECSO de l'année 2005. La base de données d'Habitat Formation est constituée de la quasi-totalité (95%) des structures de la branche et fournit des informations globales sur les structures adhérentes (masse salariale, répartition par sexe, type de contrat, etc.). Celle du SNAECSO est composée des réponses de 42% des structures adhérentes au syndicat. Elle fournit des informations, non seulement par structures, mais également par salariés.

TAILLE ET STRUCTURE DE LA BRANCHE

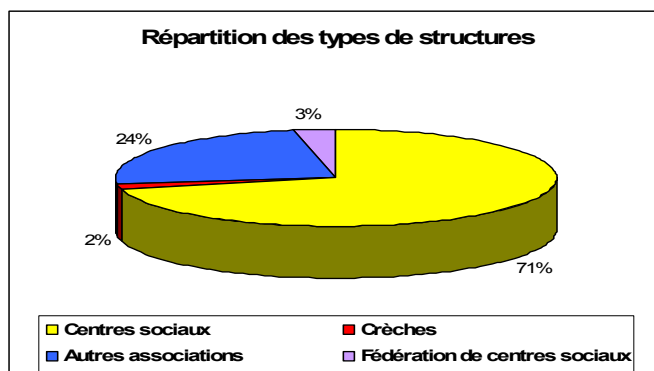
Le nombre de salariés dans les **1450** associations de la branche des centres sociaux et des associations du développement social local est estimé, en 2005, à un peu plus de **50 000**. On parle dans ce cas de personnes physiques qui ont été employées par les structures au moins une journée dans l'année. Il s'agit d'un effectif cumulé de salariés ayant travaillé dans les associations.

Ce chiffre ne suffit pas pour appréhender la taille de la branche. Les ETP (le total des heures travaillées dans l'année / 1820 h) et les effectifs au 31 décembre (qui fournissent une photographie de la branche à un moment donné) offrent une image complémentaire du nombre de salariés travaillant pour la branche.

Les effectifs en équivalent temps plein sont estimés à **16 000**. On estime également qu'au 31/12/2005, la branche employait **28 000** salariés.

La masse salariale de la branche est estimée à 280 millions d'euros, soit une moyenne de 190 000 € par structure. Entre 2004 et 2005, la masse salariale globale a augmenté de 7%.

La masse salariale des associations présentes en 2004 et 2005 s'est accrue. Les associations entrées dans la branche en 2005 sont plus petites (80 000 € de masse salariale moyenne par association) que celles déjà présentes, et que celles sorties en 2005.



- 1025 Centres sociaux
- 35 Fédérations de centres sociaux
- 50 Crèches
- 340 Associations de développement local.

Source : Bases Habitat Formation 2005 et SNAECSO 2005

Nous étudierons séparément les salariés en CDD des Centres de Loisirs Sans Hébergement et/ou les salariés dépendant de l'annexe 4 de la CCN du 4 juin 1983, car ils constituent une partie de la branche très particulière par leur implication (ils ne travaillent souvent qu'un mois ou deux dans l'année et de façon transitoire) et leurs caractéristiques (du point de vue de l'âge, des postes, des salaires, des contrats,...). Ils sont estimés à près de 12 000, soit un peu moins du quart de l'ensemble des personnes physiques employées sur l'année par la branche.

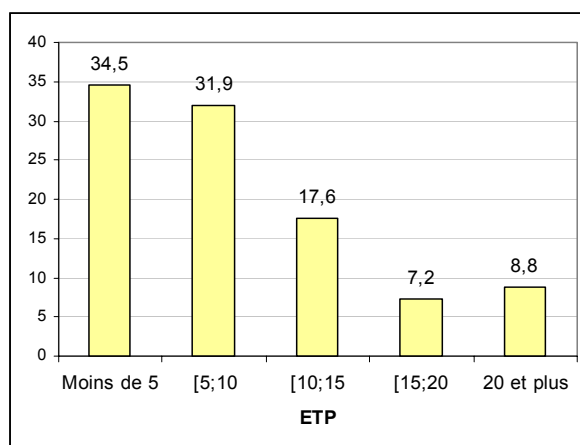
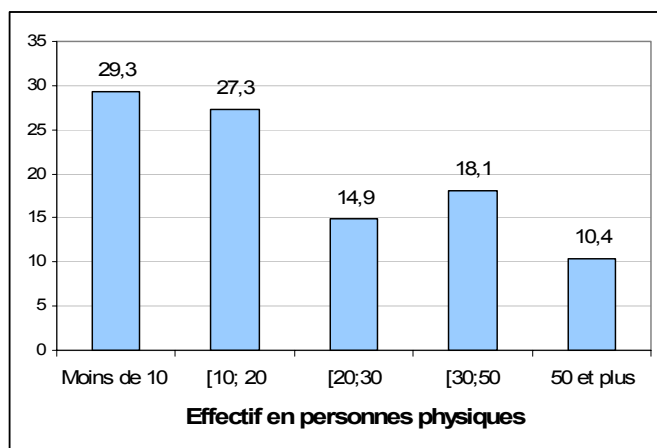
Les données suivantes ne concerneront donc que les 37 000 salariés de la branche hors salariés en CDD des CLSH et/ou de l'annexe 4.

Les associations de la branche emploient en moyenne¹ 21 salariés² (26 dans les centres sociaux, 6 dans les fédérations, 11 dans les crèches³ et 13 dans les autres associations).

Les effectifs en équivalent temps plein sont en moyenne de 10 salariés par associations.

Les centres sociaux sont ceux pour qui la différence entre les effectifs en personnes physiques et en ETP est la plus importante : ce sont donc eux qui emploient le plus de salariés à temps partiel et/ou en CDD.

Répartition (en %) des associations selon les effectifs en personnes physiques et en ETP (hors CLSH et/ou Annexe 4)



Source : Base SNAECSSO 2005

Lecture : 29,3% des associations ont employé moins de 10 salariés au cours de l'année 2005, et 34,5% des associations ont employé moins de 5 ETP.

Les deux tiers des associations emploient moins de 10 salariés et moins de 5 ETP dans l'année.

LES SALARIÉS DE LA BRANCHE

74% des salariés de la branche sont des femmes. L'âge moyen des salariés de la branche est de 35 ans (36 ans pour les femmes contre 34 ans pour les hommes).

Répartition des salariés selon le sexe et la nomenclature (en %)

	Hommes	Femmes	Ensemble 2005	Ensemble 2004
Direction / Encadrement	12	6	8	8
Animation	76	61	64	62
Personnel administratif	3	13	11	12
Petite enfance	0	10	7	7
Personnel de service	9	10	10	11
	100	100	100	100

Source : Base SNAECSSO 2005 et 2004

Lecture : 13% des hommes occupent des postes de direction ou d'encadrement.

Dans la branche, plus de 6 salariés sur 10 occupent des postes liés à l'animation (animateurs, assistants d'animation, et intervenants techniques).

¹ Moyenne tronquée à 5% (cf. lexique consultable sur le site www.cpnf.com dans la rubrique « Observatoire »).

² Salarié en tant que personne physique, donc comme précédemment, dès que la personne a été salariée dans l'association, même pour un temps très court.

³ Il s'agit des crèches associatives adhérentes au SNAECSSO, et non des centres sociaux qui ont développé une activité petite enfance.

Si les hommes sont en effectifs beaucoup moins nombreux que les femmes, ils sont proportionnellement plus nombreux qu'elles dans les postes de direction et d'animation, et les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans les emplois du secteur de la petite enfance, et les postes administratifs.

Nous observons une augmentation de la proportion d'animateurs (de 62% en 2004 à 64% en 2005). En 2004, la proportion de femmes dans l'animation était de 58%, elle atteint 61% en 2005 ; la progression est encore plus importante chez les hommes qui passent de 71% à 76%.

La branche compte 6% de cadres (10% parmi les hommes et 5% parmi les femmes).

L'EMPLOI DANS LA BRANCHE

Plus de la moitié des salariés de la branche sont en contrat à durée indéterminée et 30% des salariés travaillent à temps plein. Ainsi, les salariés en CDI temps plein représentent 24% des salariés de la branche, et sont estimés à près de 8 700. En dehors de la part des CDI qui s'est légèrement accrue (de 53% à 55%), ces proportions globales sont restées stables entre 2004 et 2005.

Les hommes travaillent davantage que les femmes à temps plein (37% contre 27%) et les femmes travaillent davantage à temps partiel (67% contre 56%).

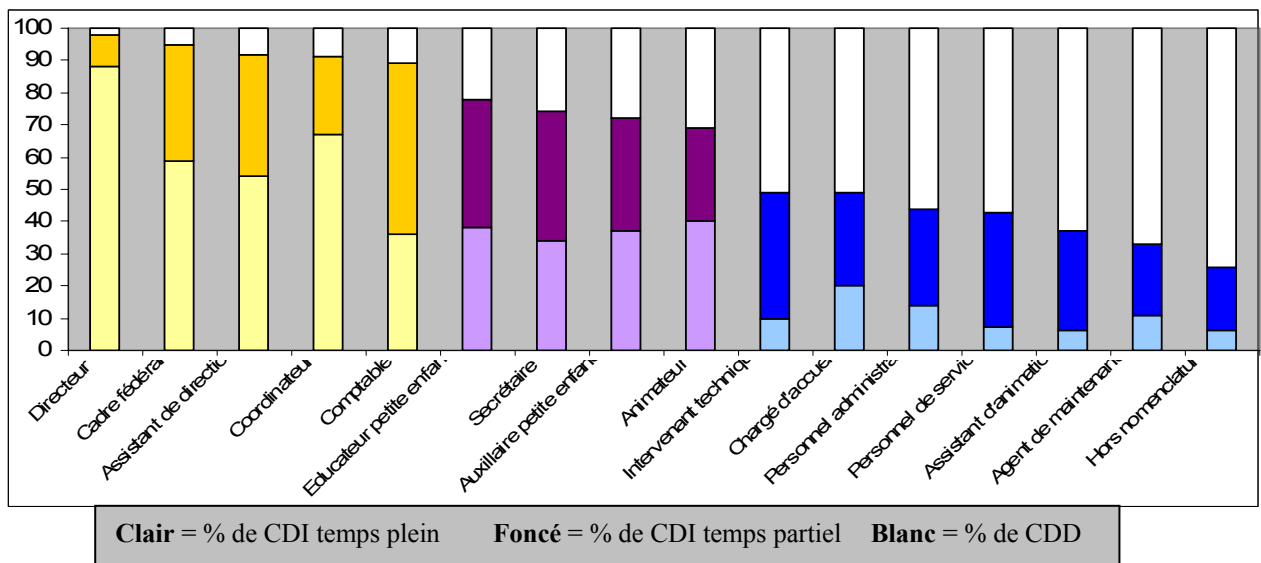
Cette situation n'est pas spécifique à notre branche. Ainsi, parmi l'ensemble des salariés français, 30% des femmes sont employées à temps partiel contre seulement 5% des hommes, et 75% des hommes sont employés en CDI contre 80% des femmes.

Les emplois à temps complets sont beaucoup moins fréquents dans les centres sociaux (30%) que dans les crèches (37%) et les « autres » associations (42%).

Dans les centres sociaux, entre 2004 et 2005, **la proportion de salariés en CDI s'est accrue** davantage parmi les hommes que les femmes (de 48% à 51% chez les hommes et de 54% à 55% chez les femmes). Ceci est un effet mécanique, dû à la diminution du nombre de salariés en CDD chez les hommes, alors que les effectifs de CDD chez les femmes a légèrement augmenté.

La proportion de salariés en CDI temps plein n'atteint que 22% dans les centres sociaux, alors qu'elle s'élève à 30% dans les « autres » associations, et à 35% dans les crèches.

Proportion de salariés en CDI / CDD selon la nomenclature (en %)



Source : Base SNAECSO 2005

Lecture : 98% des directeurs sont en CDI, et 88% sont en CDI temps plein.

Trois ensembles de postes apparaissent :

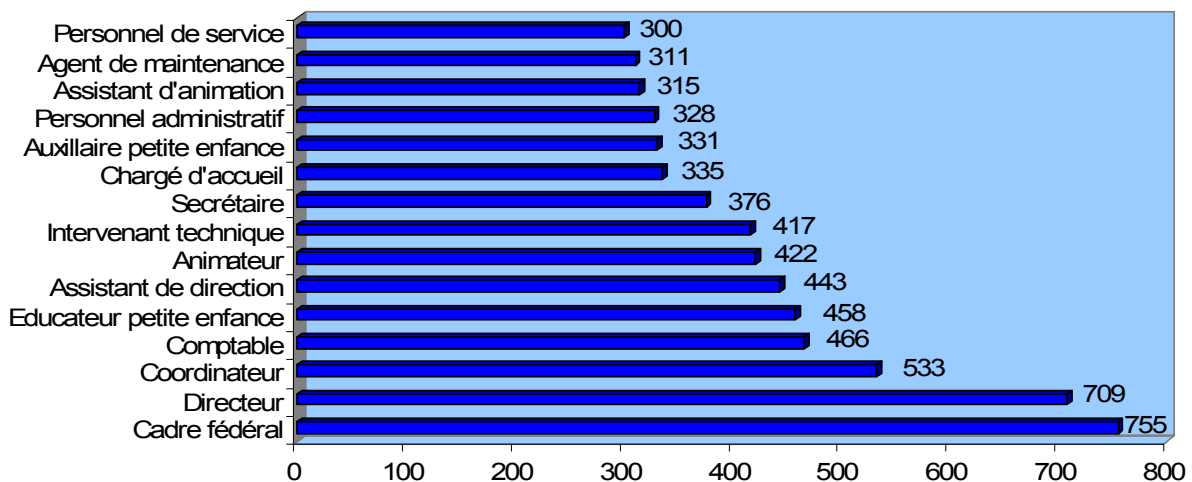
- Des postes de direction (directeur, cadre fédéral, coordinateur), d'assistantes de direction et de comptables. Ils sont environ 90% à être embauchés en CDI. Parmi eux, se distinguent les comptables dont la proportion de CDI temps plein n'atteint pas 40%.
- Ceux dont les proportions de salariés en CDI se situent entre 60% et 80%. Ce sont les animateurs, EJE, Auxiliaires petite enfance, et les secrétaires. Il s'agit des postes « cœur de métier ». Ils sont entre 30% et 40% à travailler en CDI temps plein.
- Enfin, les autres dont la proportion de CDI est inférieure à 50%. A l'exception des chargés d'accueil, il s'agit de postes qui nécessitent pour leur fonctionnement des salariés moins présents dans l'association et moins en lien avec son projet. Leur proportion de salariés en CDI temps plein est inférieure à 20%.

Les contrats aidés concernent 14% des salariés de la branche (14% des femmes, et 15% des hommes). Ils sont de 15% dans les Centres Sociaux, de 14% dans les crèches et de 11% dans les autres associations.

La proportion de contrats aidés la plus élevée se trouve chez le personnel de service où elle atteint près de 27%.

LES RÉMUNÉRATIONS

Pesée moyenne selon les emplois repères (en nombre de points)



Le salaire horaire brut moyen est de 11,9€, pour une pesée totale de 400 points en moyenne. Il varie selon les emplois repères : de 9,1€ pour le personnel de service à 22,2€ pour les cadres fédéraux.

La rémunération moyenne est sensiblement plus élevée dans les fédérations (17,2€), que dans les autres associations (13,4€), les centres sociaux (11,7€) et les crèches (11€).

Le salaire horaire brut est de 12,6€ en moyenne pour les hommes et 11,7€ pour les femmes. La différence de salaires entre hommes et femmes est significative mais faible dans la branche, (le salaire moyen des femmes est inférieur de 7% à celui des hommes contre 20% dans l'ensemble de la population salariée française du secteur privé et semi public).

CONCLUSION

La situation de la branche en matière d'emploi évolue lentement. Les évolutions des indicateurs d'emploi se mesurent généralement sur le long terme, et confirment ainsi la stabilité de la branche.

Nous pouvons noter toutefois que la branche continue de se développer progressivement en volume :

- les effectifs de l'ensemble des salariés ont augmenté de 9%.
- le nombre d'associations s'est accru de 11%.
- la masse salariale globale a progressé de 7%.

Les évolutions de la composition des salariés observées entre 2003 et 2004 se confirment cette année :

- La proportion de salariés en CDI a poursuivi sa lente progression : de 51% en 2003 à 55% en 2005.
- La proportion de salariés en contrats aidés continue sa forte décroissance : de 25% (22% des femmes, et 28% des hommes) en 2003 à 14% (14% des femmes, et 15% des hommes) en 2005. Nous nous situons actuellement entre deux systèmes (les CEJ, CES, CEC ont été remplacés par d'autres mesures), ce qui explique peut-être en partie ce recul des contrats aidés. Les années à venir nous révéleront s'il s'agit d'une réelle tendance, ou d'un effet ponctuel dû à ce changement.
- Nous notons également une augmentation des emplois dans l'animation (animateurs, assistants d'animation ou intervenants techniques) entre 2004 et 2005, qu'il reste à confirmer par les résultats des prochaines années.

La diminution des contrats aidés, et l'accroissement des salariés en CDI corrélés avec l'augmentation des effectifs salariés, du nombre d'associations, et de la masse salariale globale, nous conduit à considérer que la structuration de l'emploi dans notre branche se stabilise tout en se développant.



CONTACT :

SNAEC SO - CPNEF

Béatrice Thiphaine
18/22 avenue Eugène Thomas
94276 Le Kremlin-Bicêtre Cedex
tél : 01 58 46 13 52
fax : 01 58 46 13 41
email : observatoire@snaecso.com